

<http://ugtg.org/spip.php?article32>



Pourquoi & comment adhérer à L'UGTG ?

- La Centrale UGTG - Adhérez à l'UGTG ! -



Date de mise en ligne lundi 19 mai 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

L'U.G.T.G., "Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe", est une Centrale Syndicale regroupant les travailleurs de Guadeloupe, sans distinction de race, de nationalité, d'opinion politique, philosophique, religieuse, unis par la volonté de défendre leurs intérêts matériels et moraux.

L'U.G.T.G. est une Organisation de Classe et de Masse convaincue de la nécessité de transformer les rapports sociaux aux fins d'une société plus juste, assurant ainsi à chaque homme son droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la culture, à la vie....

I - POURQUOI ADHERER ?

Adhérer à l'UGTG c'est dire non à l'individualisme.

C'est dire non à ces travailleurs qui de façon isolée vont voir le patron, le supérieur hiérarchique, le cadre pour régler "leurs" problème.

C'est dire non au militant syndical qui va seul négocier avec le cadre ou le patron.

Les cinq doigts du logo mis ensemble constituent le symbole de l'unité : ce qu'un seul doigt ne peut faire, rassemblé avec les quatre autres, ils constituent notre poing, une arme qui permet de se défendre et de frapper seul.

AN NOU SANBLÉ ÈVÈ SENDIKA UGTG POU DÉFANN DWA AN NOU.

AYEN PA RÈD SÉ ZYÉ KI LACH.

Travayè ké gannyé !

II - COMMENT ADHERER ?

1. Dans une entreprise privée

1. Le délégué syndical (DS)

Le délégué syndical d'une entreprise est désigné par le syndicat professionnel concerné.

2. Les élus du comité d'entreprise (CE)

Les représentants des salariés au CE sont informés et consultés sur les décisions relatives à la marche générale de l'entreprise et de son évolution, les salaires, la durée et les conditions de travail, la formation et l'égalité professionnelle.

3. Le délégué du personnel (DP)

Le délégué du personnel est élu par les salariés. Il vous rencontre régulièrement sur votre poste de travail et vous défend au quotidien. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les élus des CE et les DP sont regroupés en une seule instance (on parle alors de délégation unique).

4. L'élu du CHSCT

L'élu du CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) agit sur l'hygiène, la santé, la sécurité et

les conditions de travail du salarié.

2. **Dans le public** (Fonction publique - Etablissements publics - Entreprises publiques...)

1. Le secrétaire de section

Le secrétaire de section syndicale est, dans la fonction publique, l'homologue du délégué syndical dans le privé.

2. L'élu en commission paritaire ou d'établissement